

Introduction au Règlement de Procédure

We see. We care. We act
**39 WAGGGS
WORLD CONFERENCE**

On observe, on écoute, on agit
**La 39e Conférence
Mondiale de l'AMGE**

Vemos. Cuidamos. Actuamos.
**39^a CONFERENCIA
MUNDIAL DE LA AMGS**

نحن نرى، نحن نهتم، نحن نتخذ إجراء
**المؤتمر العالمي التاسع والثلاثون
للجمعية العالمية للمرشّدت
وفتيات الكشافة**





Quel est le Règlement de Procédure?

Le Règlement de Procédure détermine la manière dont les activités de la Conférence Mondiale seront menées et les décisions seront déterminées.

Ils garantit un processus décisionnel **clair, démocratique, et transparent.**

En adhérant à la Constitution et au Règlement intérieur de l'AMGE, il couvre:

- La participation à la conférence
- La circulation de l'information
- Les procédures de vote





Que couvre le Règlement de Procédure?

Qui participe

Délégués, observateurs, invités

Quorum

Présence minimale nécessaire pour les décisions

Motions & Amendments

Manières de soumission et de discussion des propositions

Vote

Qui vote, comment et quelles majorités sont nécessaires?

Élections

Processus d'élection du Conseil mondial

Séances à huis clos

Quand et comment les séances peuvent-elles être à huis clos ?

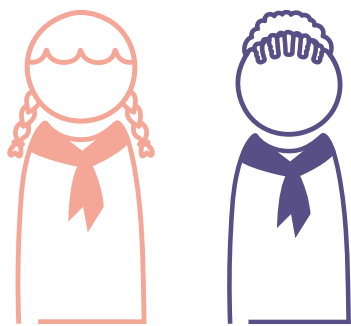


Qui participe? Délégués & Observateurs

Chaque Organisation Membre peut
envoyer:

2 Délégués

Désignés parmi les membres,
autorisés à parler au nom de
l'Organisation



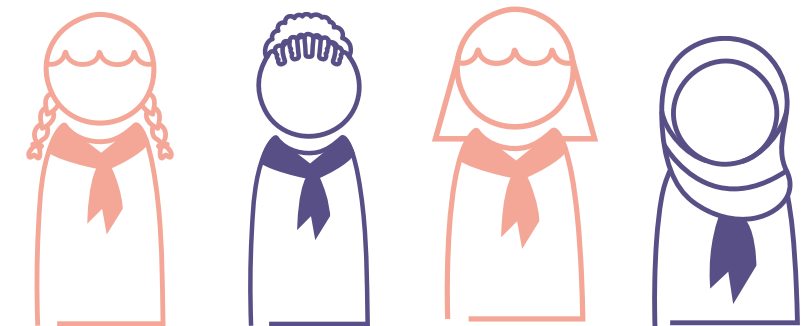
1 Chef de Délégation

L'un des deux délégués, a
le pouvoir de vote



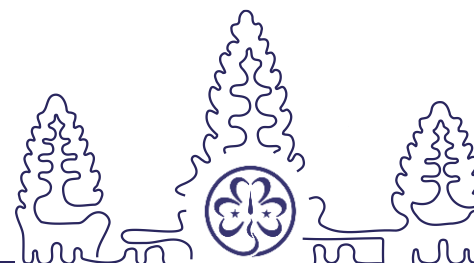
Observateurs

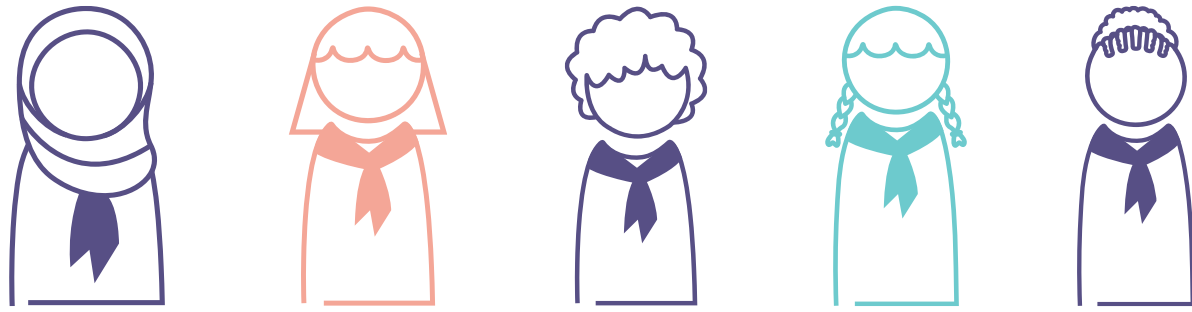
Soutenir les Délégués
(délégation de 4)



Pour les Fédérations:

Chaque association membre peut proposer des candidats, mais c'est la Fédération qui sélectionne les délégués officiels.





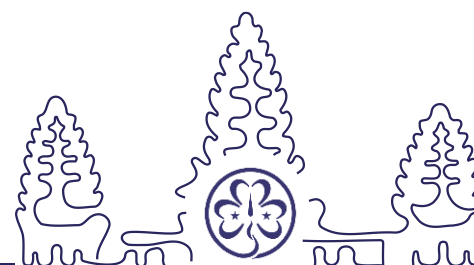
Qui participe? Invités

Parmi les invités du Conseil Mondial peuvent figurer:

- Représentants d'organisations nationales œuvrant à l'adhésion à l'AMGE
- Membres du conseil et coordinateurs nationaux de la Société Olave Baden-Powell
- Représentants de l'AMGE aux Nations Unies
- Autres invités

Peuvent également participer (selon la capacité):

- Membres des comités de l'AMGE
- Associés honoraires
- Détenteurs de l'insigne du Conseil mondial



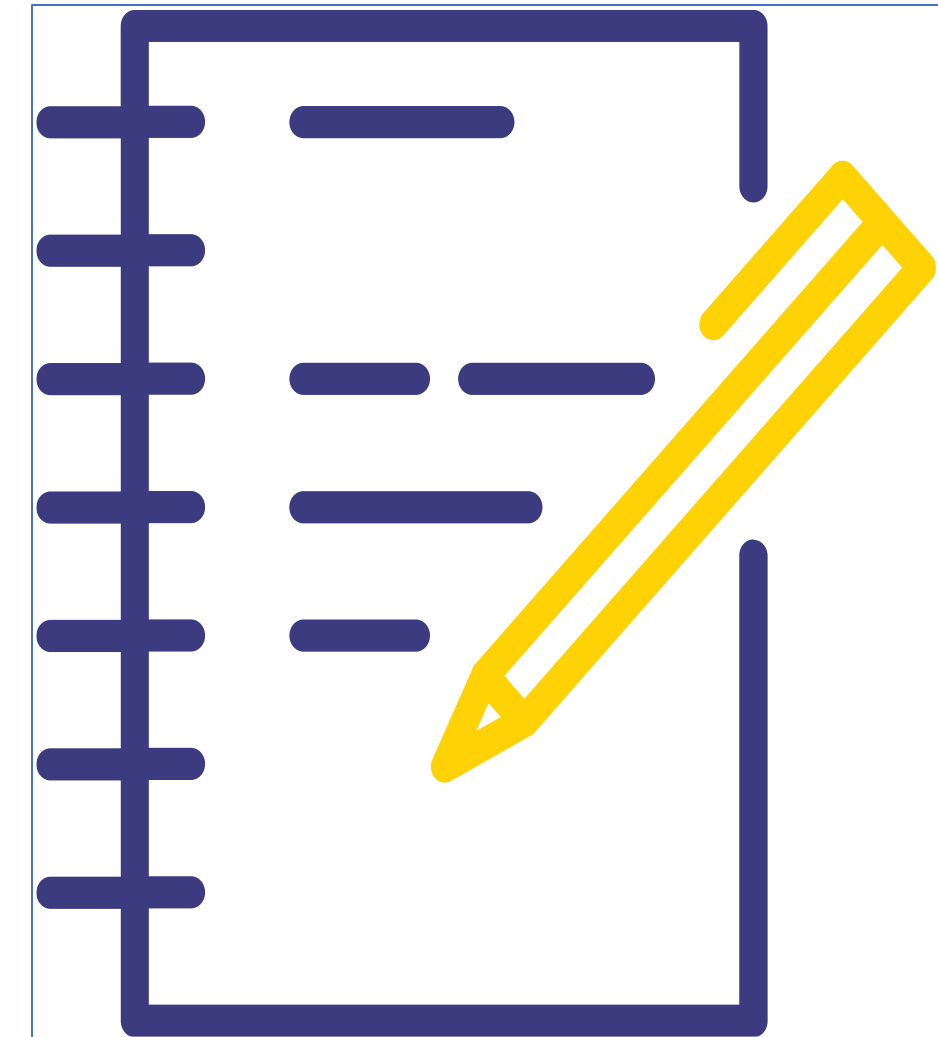
Ce qui est attendu des Participants

Tout participant est tenu de:

- ☒ Lire tous les documents de la conférence avant la conférence

Les délégués sont tenus de:

- ☒ être complètement informés des points de vue de leur organisation membre sur tous les points à l'ordre du jour.
- ☒ Participer aux sessions pré-conférence, y compris à la session d'orientation.
- ☒ Être prêts à voter sur les points à l'ordre du jour (Chef de délégation)
- ☒ Faire un compte rendu à leur organisation membre après la conférence.
- ☒ Participer à une évaluation de conférence





Appel & Quorum

L'appel

À l'ouverture de la conférence, un appel nominal de toutes les organisations membres (représentées par leur chef de délégation) est effectué.

Ce processus répertorie toutes les organisations membres présentes.

Le Quorum

Le quorum est fixé au tiers des organisations membres ayant droit de vote. Par exemple, si 150 organisations membres ont droit de vote, le quorum est atteint avec 50 organisations membres.

Si le quorum n'est pas atteint le premier jour, la conférence peut encore se poursuivre : il est possible de débattre et formuler des recommandations, mais les décisions ne peuvent pas être prises tant que le quorum n'est pas atteint.

Si le quorum n'est pas atteint avant le début de la conférence, le Conseil Mondial encouragera les organisations membres non confirmées à y participer.



Rencontrez l'équipe sur [Campfire!](#)

Rôles Principaux

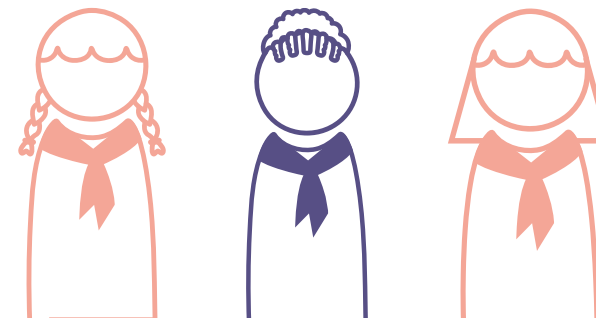
Président de conférence

- Un président assisté de deux vice-présidents
- Garantit le bon déroulement de la conférence
- Décide de l'ordre de vote
- Décision finale sur toutes les questions de procédure
- Désigné par le Conseil mondial, confirmé par la Conférence



Équipe procédurale

- Au moins 3 membres, chacun d'une organisation membre différente.
- Contribue à la compréhension du règlement intérieur.
- Coordonne les motions et amendements proposés
- Prépare le compte rendu final de la conférence
- Désigné par l'AGE 2024

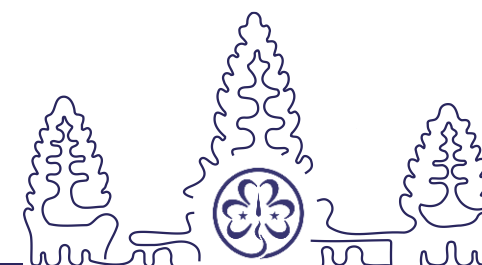


Scrutateurs

- Au moins 3 scrutateurs
- Compter et vérifier tous les votes
- Communiquer les résultats au président de conférence
- Confirmés par le Conseil Mondial
- Désignés par l'équipe procédurale, confirmés par la conférence



Les délégués et les chefs de délégations ne peuvent pas occuper ces rôles.



Qu'est-ce qu'une Motion Proposée?

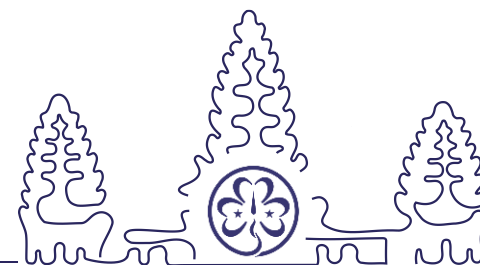
Une **Motion Proposée** est une proposition formelle soumise par une organisation membre pour discussion et vote lors de la conférence.

Une Motion Proposée doit avoir 3 parties:

- La proposition
- Une brève explication des raisons pour lesquelles la conférence devrait voter « oui »
- Détails des ressources nécessaires (humaines ou financières)

Dates limites de soumission :

- Modifications constitutionnelles : au moins **6 mois** avant la conférence
- Toute autre motion: au moins **3 mois** avant la conférence
- Motions reportées: jusqu'à la fin du premier jour de la conférence



Qu'est-ce qu'un Amendement Proposé

Un amendement proposé suggère une modification du libellé d'une motion proposée.

Règles principales:

- Un amendement doit **clarifier, renforcer, ou contester** la motion initiale
- Il **ne** devrait **pas** introduire un nouveau sujet
- Les amendements aux motions constitutionnelles doivent être soumis avant la date limite indiquée dans l'appel aux amendements.
(au moins **3 mois** avant la conférence)

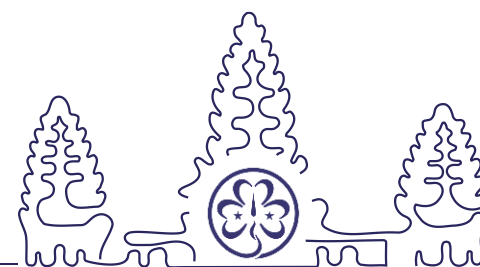
Date limite pour les amendements aux motions non constitutionnelles :

- Jusqu'à la **fin du premier jour** de la conférence

La conférence vote sur les amendements proposés avant de se prononcer sur la motion elle-même.

Si un amendement est rejeté, la motion initiale est mise aux votes.

S'il est adopté, il est intégré à la motion avant le vote sur la motion amendée.



Savoir plus sur les motions et les amendements reportés

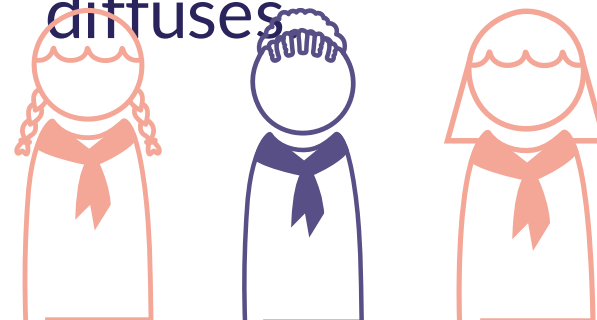
Autorisé

- Peut être soumis jusqu'à la fin du premier jour
- Les OMs peuvent contacter l'équipe procédurale pour obtenir de l'aide concernant la rédaction des motions reportées.



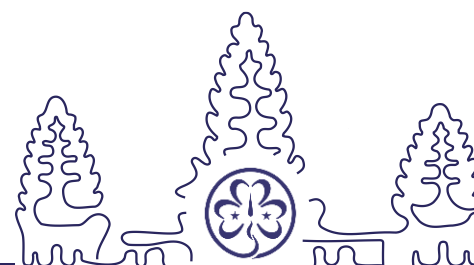
Interdit

- Ne peut concerner la Constitution, les politiques et les normes, la politique triennale, l'adhésion, la politique financière générale ni nécessiter de recherches approfondies.
- Non modifiable
- Ne peut être utilisé pour modifier aucune des motions ou amendements proposés concernant la Constitution déjà diffusés



Approbation nécessaire

- L'approbation du président de la conférence et du coordonnateur de l'équipe procédurale est requise pour que la proposition soit examinée par la conférence.
- Les OMs peuvent contacter l'équipe procédurale pour obtenir de l'aide concernant la rédaction des motions reportées.



Présentations & Discussions durant la Conférence

Manières de traitement des motions et des amendements:

1. Présentation

Un membre du Conseil Mondial ou d'une délégation présente officiellement la motion ou l'amendement.



2. Discussion Ouverte

Le président de conférence ouvre la parole.
Chaque organisation membre dispose de **3 minutes maximum**, une **seule** fois.



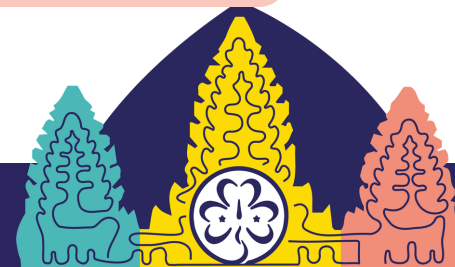
3. Prise de parole pour proposition

Le proposant peut prendre la parole une fois au cours de la discussion, en plus de sa présentation initiale..



4. Vote

Le président détermine la fin des débats et procède au vote.





QUESTIONS?



Contacter l'équipe procédurale
équipe: proceduralteam@waggggs.org

Pour la gouvernance générale
renseignements: governance@waggggs.org